Envoyé en préfecture le 24/06/2022
Reçu en préfecture le 24/06/2022
Affiché le
ID : 021-212105779-20220623-2022035-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT-USAGE

Séance du 23 juin 2022

21170
Département de la Côte d'Or

Nombre de membres au CM : 15
En exercice : 15
Qui ont délibéré : 14
Date de la convocation :
16/06/2022
Date d'affichage :
16/06/2022

L'an deux vingt-deux, le 23 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Valérie HOSTALIER, Maire

Présents : Mesdames HOSTALIER Valérie, LABELLE Aurélie, AUSSENAC Laurie (arrivée à 20h02) HUMBLOT Valérie, IMBERT Stéphanie, MARTZLOFF Laetitia (arrivée à 20h11), NICOLAS Jocelyne et Messieurs IMBERT Alain, ERTUGRUL Ali, BOULAHYA Rachid (Arrivé à 20h05) CAKIR Suayib, GANEE Roger, MATHELIN Jean, POILLOT Jérémy,
Procuration :
Absent(s)-excusé(s) : Marie-Laure CARTIER
Absent(s)-non excusé(s) : /
Secrétaire de séance : Madame LABELLE Aurélie

Président de séance : Madame HOSTALIER Valérie

****

Objet de la délibération : N° 2022-35 – Demande de subvention exceptionnelle – Musée de la Batellerie (Association AQUA)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la demande de Monsieur Michel SANDRIN, Président de l'Association AQUA du 02 mai 2022 demandant une subvention pour porter un projet exceptionnel ;

Considérant que ladite association demande cette subvention à la commune pour la réalisation d'un livre retraçant l'histoire et les grandes dates du site de la Gare d'Eau ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : De verser une subvention de 50 € à l'Association AQUA pour la réalisation de cet ouvrage

Article 2 : La somme sera mandatée à l'article 6574 – Subvention fonctionnement aux associations

Nombre de voix pour	**14**	**Abstentions**	**0**
Nombre de voix contre	**0**	**Ne prend pas part au vote**	**0**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Le Maire

Valérie HOSTALIER